

Après avoir montré que la légitimité religieuse est partagée entre l'empereur et le patriarche, vous dégagerez leurs devoirs respectifs.

Appuyez-vous sur la fiche outils. Demandez le « coup de pouce » si besoin.

Titre II – De l'empereur

1. L'empereur est l'autorité légitime, le bien commun de tous les sujets : il ne châtie pas par partialité ni ne récompense par favoritisme [...].
2. Le but de l'empereur est de conserver et sauvegarder par sa vertu les biens présents, de recouvrer par une application vigilante les biens perdus, d'acquérir par des justes victoires et par son zèle les biens manquants.
3. Le but de l'empereur est de faire le bien, c'est pourquoi il est dit évergète¹. Lorsqu'il s'écarte de la bienfaisance, le caractère impérial, selon les anciens, s'altère.
4. L'empereur a pour obligation de défendre et maintenir d'abord toutes les prescriptions de la Sainte Écriture, ensuite les décisions prises par les sept saints conciles², ainsi que les lois romaines reconnues.
5. L'empereur doit être excellent dans l'orthodoxie³ et la piété, éclatant dans son zèle pour Dieu en ce qui concerne les dogmes relatifs à la Trinité [...].
6. L'empereur doit interpréter les lois portées par les anciens, et, d'après elles, trancher lorsqu'il n'existe pas de loi.

Titre III – Du patriarche

1. Le patriarche est la vivante image du Christ, ses actions et ses paroles expriment la vérité. [...]
4. Le patriarche a pour devoirs particuliers d'enseigner ; de traiter sans crainte sur pied d'égalité les puissants et les humbles ; d'être bienveillant quand il juge, mais de reprendre fermement les endurcis ; de s'exprimer sans peur devant l'empereur quand il s'agit de proclamer et de défendre les dogmes. [...]
8. L'État étant composé de membres et de parties comme le corps humain, les plus grands et les plus nécessaires sont l'empereur et le patriarche. C'est pourquoi la paix et le bonheur des sujets dans leur âme et dans leur corps résident dans la bonne entente et l'accord complet de l'empereur et du patriarche.

Épanagôgè (introduction à la loi), code de droit public promulgué en 886 sous
l'empereur Basile I^{er}.

¹ : bienfaiteur

². Assemblée d'évêques et de théologiens qui décide des questions de doctrine et de discipline de l'Église.

³. Conformité à la doctrine de l'Église.

Après avoir montré la légitimité religieuse du calife, vous dégagerez ses devoirs.

Appuyez-vous sur la fiche outils. Demandez le « coup de pouce » si besoin.

Son nom de calife (successeur) lui vient de ce qu'il succède au Prophète Muhammad [...] à la tête de son peuple, et l'on peut par la suite s'adresser à lui en disant, d'une manière générale, « ô calife du prophète d'Allah » [...] ? Les devoirs qui lui incombent dans l'administration des affaires intéressant la communauté sont au nombre de dix :

1. Maintenir la religion selon les principes fixés et ce qu'a établi l'accord des plus anciens musulmans. Si donc un novateur apparaît ou que quelqu'un s'écarte des vrais principes en émettant une opinion suspecte, il doit lui exposer clairement les preuves de la religion, lui expliquer ce qui est juste et lui appliquer les droits et les peines écrites auxquels il est soumis, à l'effet de préserver la religion de toute atteinte et de mettre le peuple à l'abri de toute occasion de chute.

2. Exécuter les décisions rendues entre plaideurs¹ et mettre fin aux procès de façon à faire partout régner la justice et à ce qu'il n'y ait ainsi ni méfait de l'oppresseur ni écrasement de l'opprimé.

3. Protéger les pays d'islam et en faire respecter les abords, pour que la population puisse gagner son pain et faire librement les déplacements qui lui sont nécessaires sans exposer sa vie ni ses biens.

4. Appliquer les peines légales pour mettre les prohibitions² édictées par Allah à l'abri de toute atteinte et empêcher que les droits de ses serviteurs ne soient violés ou anéantis. [...]

6. Combattre ceux qui, après y avoir été invités, se refusent à embrasser l'islam, jusqu'à ce qu'ils se convertissent ou deviennent tributaires³, à cette fin d'établir les droits d'Allah en leur donnant la supériorité sur toute autre religion.

7. Prélever le fey⁴ et les dîmes⁵ aumônières conformément au texte des prescription sacrées et à leur consciencieuse interprétation, et cela sans crainte ni injustice. [...]

10. S'occuper personnellement de la surveillance des affaires et étudier les circonstances diverses à l'effet de pourvoir à l'administration de la nation et à la défense de la religion. [...]

Al-Mawardi (972-1058), *Les statuts gouvernementaux*

¹. parties à un procès (demandeur, défendeur, etc)

². interdictions

³. soumis à un pouvoir, notamment en payant un tribut

⁴. taxe prélevée aux infidèles (non-musulmans)

⁵. taxe religieuse prélevée aux fidèles

✂ Fiche coup de pouce : Après avoir montré que la légitimité religieuse est partagée entre l'empereur et le patriarche, vous dégagerez leurs devoirs respectifs.

Titre II – De l'empereur

1. L'empereur est l'autorité légitime, le bien commun de tous les sujets : il ne châtie pas par partialité ni ne récompense par favoritisme [...].

2. Le but de l'empereur est de conserver et sauvegarder par sa vertu les biens présents, de recouvrer par une application vigilante les biens perdus, d'acquérir par des justes victoires et par son zèle les biens manquants.

De quels types de biens peut-il s'agir ?

3. Le but de l'empereur est de faire le bien, c'est pourquoi il est dit évergète¹. Lorsqu'il s'écarte de la bienfaisance, le caractère impérial, selon les anciens, s'altère.

4. L'empereur a pour obligation de défendre et maintenir d'abord toutes les prescriptions de la Sainte Écriture, ensuite les décisions prises par les sept saints conciles², ainsi que les lois romaines reconnues.

5. L'empereur doit être excellent dans l'orthodoxie³ et la piété, éclatant dans son zèle pour Dieu en ce qui concerne les dogmes relatifs à la Trinité [...].

6. L'empereur doit interpréter les lois portées par les anciens, et, d'après elles, trancher lorsqu'il n'existe pas de loi.

Que signifie « interpréter les lois » ?
Quel est le rôle de l'empereur ici ?

Titre III – Du patriarche

1. Le patriarche est la vivante image du Christ, ses actions et ses paroles expriment la vérité. [...]

4. Le patriarche a pour devoirs particuliers d'enseigner ; de traiter sans crainte sur pied d'égalité les puissants et les humbles ; d'être bienveillant quand il juge, mais de reprendre fermement les endurcis ; de s'exprimer sans peur devant l'empereur quand il s'agit de proclamer et de défendre les dogmes. [...]

Dans quel domaine le patriarche peut-il être amené à rendre un jugement ?

8. L'État étant composé de membres et de parties comme le corps humain, les plus grands et les plus nécessaires sont l'empereur et le patriarche. C'est pourquoi la paix et le bonheur des sujets dans leur âme et dans leur corps résident dans la bonne entente et l'accord complet de l'empereur et du patriarche.

Pourquoi le préciser ? En quoi l'entente entre eux peut être compliquée ?

Épanagôgé (introduction à la loi), code de droit public promulgué en 886 sous l'empereur Basile I^{er}.

¹ : bienfaiteur

². Assemblée d'évêques et de théologiens qui décide des questions de doctrine et de discipline de l'Église.

³. Conformité à la doctrine de l'Église.

Attention : le travail de repérage sur le texte est incomplet ici, il faut repérer plus de choses.

✂ Fiche coup de pouce :

Après avoir montré la légitimité religieuse du calife, vous dégagerez ses devoirs.

Que signifie cette manière de saluer le calife ?

Son nom de calife (successeur) lui vient de ce qu'il succède au Prophète Muhammad [...] à la tête de son peuple, et l'on peut par la suite s'adresser à lui en disant, d'une manière générale, « ô calife du prophète d'Allah » [...] ? Les devoirs qui lui incombent dans l'administration des affaires intéressant la communauté sont au nombre de dix :

1. Maintenir la religion selon les principes fixés et ce qu'a établi l'accord des plus anciens musulmans. Si donc un novateur apparaît ou que quelqu'un s'écarte des vrais principes en émettant une opinion suspecte, il doit lui exposer clairement les preuves de la religion, lui expliquer ce qui est juste et lui appliquer les droits et les peines écrites auxquels il est soumis, à l'effet de préserver la religion de toute atteinte et de mettre le peuple à l'abri de toute occasion de chute.

2. Exécuter les décisions rendues entre plaideurs¹ et mettre fin aux procès de façon à faire partout régner la justice et à ce qu'il n'y ait ainsi ni méfait de l'opresseur ni écrasement de l'opprimé.

Que sont les « pays d'islam » ? Pourquoi faut-il les protéger ?

3. Protéger les pays d'islam et en faire respecter les abords, pour que la population puisse gagner son pain et faire librement les déplacements qui lui sont nécessaires sans exposer sa vie ni ses biens.

4. Appliquer les peines légales pour mettre les prohibitions² édictées par Allah à l'abri de toute atteinte et empêcher que les droits de ses serviteurs ne soient violés ou anéantis. [...]

Il s'agit ici de justice mais pour quel type de faute ? Quels sont les moyens d'action du calife ?

6. Combattre ceux qui, après y avoir été invités, se refusent à embrasser l'islam, jusqu'à ce qu'ils se convertissent ou deviennent tributaires³, à cette fin d'établir les droits d'Allah en leur donnant la supériorité sur toute autre religion.

7. Prélever le fey⁴ et les dîmes⁵ aumônières conformément au texte des prescription sacrées et à leur consciencieuse interprétation, et cela sans crainte ni injustice. [...]

10. S'occuper personnellement de la surveillance des affaires et étudier les circonstances diverses à l'effet de pourvoir à l'administration de la nation et à la défense de la religion. [...]

Al-Mawardi (972-1058), *Les statuts gouvernementaux*

¹. parties à un procès (demandeur, défendeur, etc)

². interdictions

³. soumis à un pouvoir, notamment en payant un tribut

⁴. taxe prélevée aux infidèles (non-musulmans)

⁵. taxe religieuse prélevée aux fidèles

Attention : le travail de repérage sur le texte est incomplet ici, il faut repérer plus de choses.